



## (12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 26130 A1** (51) Cl. internationale : **A61P 17/14; A61K 7/06**

(43) Date de publication :  
**01.04.2004**

---

(21) N° Dépôt :  
**27500**

(22) Date de Dépôt :  
**26.01.2004**

(30) Données de Priorité :  
**03.07.2001 FR 01/08795**

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:  
**PCT/FR02/02314 03.07.2002**

(71) Demandeur(s) :  
• **FATIMA BASRI, 178 AVENUE DE LA CAPELETTE 13010 MARSEILLE (FR)**  
• **KADRI AHMED, 61 RUE DES MUSARDISES, 13015 MARSEILLE (FR)**

(72) Inventeur(s) :  
**GUERMI, SALIM**

(74) Mandataire :  
**CABINET CHARDY**

---

(54) Titre : **LOTION CAPILLAIRE FAVORISANT LA REPOUSSE DES CHEVEUX.**

(57) Abrégé : LA PRÉSENTE INVENTION A POUR OBJET UNE LOTION CAPILLAIRE FAVORISANT LA REPOUSSE DES CHEVEUX. ELLE EST CONSTITUÉE D'UN MÉLANGE COMPORTANT AU MOINS LES COMPOSANTS SUIVANTS : SEL IODÉ, JUS DE CITRON, OIGNON FRAIS, ACIDE CITRIQUE ET ALCOOL, UN PARFUM APTE À NEUTRALISER L'ODEUR DE L'OIGNON ÉTANT DE PRÉFÉRENCE AJOUTÉ À CE MÉLANGE. CETTE LOTION CONCERNE LE DOMAINE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DE LA FABRICATION ET DE LA DIFFUSION DES PRODUITS DESTINÉS A L'ENTRETIEN ET AU SOIN DES CHEVEUX, ET PEUT CONVENIR AUSSI BIEN AUX FEMMES QU'AUX HOMMES, QUEL QUE SOIT LEUR ÂGE.

**MEMOIRE                      DESCRIPTIF**

**D'UNE                      DEMANDE DE**

**BREVET                      D'INVENTION**

**(ENTREE EN PHASE NATIONALE DE DEMANDE  
INTERNATIONALE AU MAROC n°PCT/FR 02/02314 )**

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

**LOTION CAPILLAIRE FAVORISANT LA REPOUSSE  
DES CHEVEUX**

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

**Mr GUERMI Salim**

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

26130

01 AVR 2004

06 JAN 2004

## LOTION CAPILLAIRE FAVORISANT LA REPOUSSE DES CHEVEUX

La présente invention a pour objet une lotion capillaire favorisant la  
5 repousse des cheveux.

Il concerne le domaine industriel et commercial de la fabrication et  
de la diffusion des produits destinés à l'entretien et au soin des cheveux, et peut  
convenir aussi bien aux femmes qu'aux hommes, quel que soit leur âge.

10

La chevelure a de tous temps revêtu une très grande importance  
pour l'apparence des femmes et des hommes.

Les cheveux rasés sont ainsi généralement considérés comme un  
signe de douleur et de deuil, comme l'évoquent de nombreux textes anciens  
15 montrant que les femmes se rasent la tête à la suite des malheurs qui frappent leur  
famille ou leur cité.

A l'opposé une longue chevelure est le signe de la force, comme en  
témoigne, dans la Bible, l'épisode de Samson et de Dalila. Chez les Francs, elle est  
également le signe de la dignité royale.

20

La perte des cheveux, due principalement à l'âge, mais pouvant être  
provoquée par d'autres facteurs tels que certaines maladies, est souvent ressentie  
presque comme une infirmité et de nombreuses personnes engagent des dépenses  
importantes pour tenter d'y remédier, la plupart du temps sans succès, pour essayer  
de supprimer ou à tout le moins de masquer leur calvitie.

25

Il existe de très nombreux produits sur le marché présentés comme  
capables de provoquer la repousse des cheveux. A notre connaissance, si certains  
d'entre eux parviennent effectivement à ralentir momentanément la chute des  
cheveux, aucun d'entre eux ne parvient à provoquer leur repousse. En outre, la  
plupart de ces produits contiennent une proportion élevée de corps gras, ce qui se  
30 traduit par un emploi peu agréable, et une coiffure peu esthétique en rendant les  
cheveux collants.

L'invention a pour but de remédier à ces inconvénients, en proposant  
un produit totalement dépourvu de corps gras assurant non seulement l'arrêt de la

chute des cheveux, mais également une repousse efficace et visible, comme l'a démontré une série de tests effectués sur plus de cent personnes.

Le produit est constitué d'un mélange des composants suivants : sel iodé, jus de citron, oignon frais, acide citrique et alcool, un parfum apte à neutraliser l'odeur de l'oignon étant de préférence ajouté à ce mélange.

La description détaillée ci-après se rapporte à des exemples non limitatifs de formes de réalisation de l'objet de la présente demande de brevet.

La lotion capillaire selon l'invention est un produit 100% naturel ne contenant aucun corps gras.

Elle est constituée d'un mélange contenant au moins les produits ci-après :

- Sel iodé
- Jus de citron
- Oignon frais
- Acide citrique
- Alcool.

En raison de l'odeur peu agréable dégagée en particulier par l'oignon, on pourra avantageusement ajouter un parfum déterminé pour neutraliser cet arôme, ou remplacer l'alcool par un alcoolat parfumé.

Les composants du mélange seront dosés dans des proportions voisines des valeurs suivantes :

- Sel iodé : 10%
- Jus de citron : 15%
- Oignon frais : 50%
- Acide citrique : 5%
- Alcool ou Alcoolat parfumé : 20%

3-

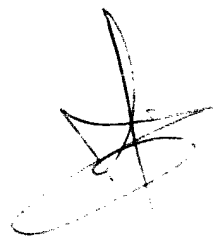
Grâce à un prix de revient très bas dû au faible coût des ingrédients utilisés, le produit qui vient d'être décrit se prête particulièrement bien à la réalisation de lotions capillaires destinées à la repousse des cheveux pour lesquelles une très large diffusion peut être envisagée.

5

Le positionnement des divers éléments constitutifs donne à l'objet de l'invention un maximum d'effets utiles qui n'avaient pas été, à ce jour, obtenus par des produits similaires.

### REVENDICATIONS

- 5                    1°. Lotion capillaire favorisant la repousse des cheveux, destinée à l'entretien et au soin des cheveux et pouvant convenir aussi bien aux femmes qu'aux hommes, quel que soit leur âge,
- caractérisée en ce qu'elle est composée d'un mélange contenant du sel iodé, du jus de citron, de l'oignon frais, de l'acide citrique et de l'alcool.
- 10                    2°. lotion capillaire selon la revendication 1, se caractérisant par le fait qu'elle contient en plus un parfum apte à neutraliser l'odeur de l'oignon.
- 3°. lotion capillaire selon la revendication 1, se caractérisant par le
- 15 fait que l'alcool est remplacé par un alcoolat parfumé apte à neutraliser l'odeur de l'oignon.
- 4°. lotion capillaire selon l'une quelconque des revendications précédentes, se caractérisant par le fait que les composants du mélange sont dosés
- 20 dans des proportions voisines de : 10% de sel iodé, 15% de jus de citron, 50% d'oignon frais 5% d'acide citrique et 20% d'alcool ou d'alcoolat parfumé.



*Quatrième et dernier feuillet  
duplicata conforme à l'original  
Rabat, le .*